

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 FEVRIER 2021
À 19 HEURES
CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 27 JANVIER 2021**

Et en application du III de l'article 19 de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

**Le conseil municipal s'est réuni, à huis clos, dans la grande salle du foyer rural
afin de respecter les consignes sanitaires**

Présents : M. Gérard GREFFE, maire – M. Cyril VACHON – M. Patrick SCHWIRTZ – adjoints -Mme Nolwenn BEROUJON – M. David PARRAIN – M. Philippe WEMMERT – Mme Martine LALEURE - M. Lionel BECLIER – Mme Patricia GUILLAUME – Mme Aurore CRETIN-M. Sébastien FOL- M. Arnaud TARTARIN-Mme Marie-Hélène TOURNIER Conseillers municipaux

Excusés : Mme Magali GODARD a donné pouvoir à Cyril VACHON.

Secrétaire de séance : Mme Patricia GUILLAUME

Conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et adoptant diverses dispositions, la présente séance se tiendra à huis clos, et chaque membre peut être porteur de 2 pouvoirs.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2020 :

Décision du 18 janvier 2021 de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par Monsieur et Madame Alain CLEMENT, d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, cadastrée section A n°339 pour 10a15ca, lieudit «4, chemin du Malaquin », n°346 pour 7ares35ca et n°447 pour 3a28ca lieudit « le bas de Varennes » pour moyennant le prix de quatre cent soixante-cinq mille euros (465 000 €) au profit de Monsieur et Madame François LE LANN.

Le conseil municipal, à l'exception de M. Alain CLEMENT, conseiller municipal intéressé, donne acte au maire de la décision prise.

3. / GROUPEMENT DE COMMANDES :

Le maire rappelle que nous adhérons depuis 2011 au groupement de commandes des produits d'hygiène et d'entretien, des vêtements de travail, des fournitures de bureau.

Or, il s'avère que nous aurions été contactés par la communauté d'agglomération Beaune Côte Sud lors du renouvellement du marché concernant les produits d'hygiène et d'entretien, mais nous n'avons pas reçu le mail, par suite notre adhésion n'a pas été renouvelée. S'il est encore possible d'adhérer pour ce marché, il ne l'est plus pour les fournitures de bureau.

Un nouveau groupement de commandes a été également lancé par la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud concernant la mise à disposition de photocopieurs. Le contrat du nôtre venant à expiration en mars, il apparaît judicieux de se greffer sur ce marché pouvant nous offrir des conditions tarifaires intéressantes compte-tenu du volume de copieurs dont dispose la CABCS.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De renouveler notre adhésion pour le groupement de commandes produits d'hygiène et d'entretien.
- D'adhérer au groupement de commandes de la mise à disposition des photocopieurs.

- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les conventions correspondantes.

4. / PROJET BOULANGERIE-PÂTISSERIE-TRAITEUR : CHOIX du bureau de contrôle et du CPCS

La commission « bâtiments » s'est réunie la semaine dernière en vue notamment de travailler sur le choix du bureau de contrôle technique et du coordonnateur sécurité protection de la santé (SPS) obligatoires. 4 sociétés ont été consultées, l'APAVE, SOCOTEC, BTP CONSULTANTS et DEKRA. A l'exception de ce dernier, les trois autres ont répondu : c'est l'APAVE qui offre les tarifs les plus intéressants, pour les deux missions à égalité de prestation.

	Mission CT	Mission CPCS
APAVE	1 300,00€ HT	900,00€ HT
SOCOTEC	1 950,00€ HT	1 155,00€ HT
BTP CONSULTANTS	1 790,00€ HT	1 080,00€ HT

La commission a porté son choix sur ce prestataire et engage le conseil à le retenir. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- retient l'APAVE pour le choix du bureau de contrôle technique et la coordination sécurité protection de la santé.
- donne pouvoirs au maire pour signer les devis et conventions correspondantes.
- dit que ces sommes seront portées au BP 2021.

9./ INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES :

*** PROJET de maison France Service :**

Le maire revient sur le projet de la Maison France Service et fait le compte-rendu de la visite de Madame la Sous-Préfète de Beaune à son sujet, puisque c'est elle qui labellisera ladite maison, au plus tard au 1^{er} octobre 2021. Contact a été repris avec tous les prestataires pour leur faire part de l'avancement du projet et des travaux ;(CAF, CARSAT, MSA, IMPOTS, MINISTERE DE LA JUSTICE, AGIRC ARCCO, LA POSTE, CPAM, POLE EMPLOI, MISSION LOCALE et MINISTERE DE L INTERIEUR). La phase de recrutement du personnel va également débiter.

***FIBRES ET TELEPHONIE MOBILE :**

Un rendez-vous a eu lieu avec la société SOGETREL en charge de l'installation de la Fibre optique ; le réseau est soit enterré soit en aérien. Ce sont les poteaux EDF qui sont utilisés comme support, mais lorsqu'ils sont surchargés, il est nécessaire d'en installer de nouveaux. C'est pourquoi la SOGETREL sollicite la commune pour l'installation de 6 nouveaux poteaux, (1, rue des Viaux, 1 grande rue, 2 rue Pierre Joigneaux et 2 chemins de la casse), ils seront accolés à ceux de l'électricité. Le maire a donné son accord. La date de pose n'est pas connue.

Un autre rendez-vous a eu lieu , la société ATC France en charge de la téléphonie mobile ; cette société a emporté le marché lancé par l'ARCEP organisation gouvernementale pour couvrir les zones ou couloir « blanc », par la pose de mat sur lequel les différents opérateurs téléphoniques peuvent installer leur antenne ; le but étant d'éviter la multiplication de mats de chaque opérateur téléphonique. Dans un terrain public ou privé de 80m², loué ou acheté, ce mat d'une hauteur de 40 mètres serait posé sur une dalle béton, couvrirait un périmètre de 3 à 5 kms. L'installateur a repéré un terrain privé et un terrain public pour sa pose sur notre commune. Après échanges, le conseil municipal émet un avis défavorable à l'installation d'une telle antenne.

Le maire laisse ensuite la parole aux conseillers et adjoints :

M. Arnaud TARTARIN revient sur les travaux de la commission « bâtiments » laquelle a porté également sur la demande de devis pour la MFS ainsi que sur un devis de l'entreprise MICHELIN pour la réfection extérieure du foyer rural. La commission fera modifier ce devis par ladite entreprise (reprise des huisseries supprimée sauf les chiens assis, nettoyage de la toiture également supprimée, reprise des cheneaux...) avant que la commission finances ne l'étudie d'un point de vue budgétaire et la propose au vote au budget 2021.

Le premier adjoint M. Cyril VACHON présente ensuite aux conseillers municipaux le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune (à savoir risque météorologique, risque inondations, sismique etc...) ainsi que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) destiné à organiser les secours en cas de survenance de l'un des événements figurant au DICRIM. L'organisation du poste de commandant des opérations, le recensement des moyens d'alerte de la population, des moyens humains ou matériels dont disposent la commune y figurent ainsi que des fiches opérationnelles des secours et des actions à mener.

Le deuxième adjoint fait ensuite le point sur les travaux de voirie qui donneront lieu à une commission afin d'affiner les projets pour « l'impasse des noyers » et celle « des roses trémières », et la réalisation de points à temps ou trous à boucher à différents endroits de la commune. L'aménagement du carrefour du pont et d'un passage piéton rue de moulin seront également revus en lien avec le Conseil Départemental.

Le SICECO a été contacté pour la pose d'un point lumineux supplémentaire à la sortie du village, rue du moulin, sur le poteau existant solution la plus économique.

Le Maire reprend la parole et fait le point :

- La distribution du courrier : La Poste a enfin tenu compte de nos remarques : un facteur plus expérimenté est affecté à la distribution de notre courrier jusqu'au 12 avril date de la réorganisation de la tournée.
- Sur la circulation en forêt : une note sera portée au prochain Rufféen sur les conditions d'accès et de promenades.
- Sur la nomination des membres à la Commission Communale des Impôts Directs : Par délibération prise en septembre 2020, le conseil municipal a arrêté une liste de 24 personnes, remplissant certaines conditions d'assujettissement à la taxe foncière, d'habitation ou encore CFE, dans laquelle le directeur régional des finances publiques a désigné 6 titulaires et 6 suppléants. Les membres titulaires sont M. Lionel BECLIER, M. Christian CAILLOT, Mme Sylvie CHEVALIER, Mme Muriel DULAC-SAURET, M. Olivier CRETIN, Mme Sophie DUPIN. Les commissaires suppléants sont M. Daniel BRUNET, M. Jean-Louis CHARLEUX, Mme Aurore CRETIN, Mme Véronique GINGAST, M. Louis LHUILLIER, M. Pascal SEDILLOT.
- Sur les différentes réunions à venir :
 - commission voirie : 9 février à 18h
 - Pole scolaire : 19 février à 18h
 - Conseil d'école : 23 février à 18h
 - Finances : 22 février à 18h

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 2 mars 2021, au foyer rural et à huis clos.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21heures.

M. Gérard GREFFE – M. Cyril VACHON – M. Patrick SCHWIRTZ –

Mme Marie-Hélène TOURNIER – Mme Nolwenn BEROUJON – M. David PARRAIN –

M. Philippe WEMMERT – Mme Martine LALEURE – M. Sébastien FOL –

M. Alain CLEMENT – M. Lionel BECLIER

Mme Patricia GUILLAUME – M. Arnaud TARTARIN – Mme Aurore CRETIN.